



Communiqué Pour diffusion immédiate

Le Rapport Delâge : ...et les OSBL d'habitation dans tout ça?

Montréal, le 12 février 2015 – Suite à la publication du Rapport Delâge sur la tragédie de l'Isle-Verte, le Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH) s'inquiète du sort réservé aux **20 000 résidents** des OSBL d'habitation pour aînés à travers la province. Malgré les représentations des divers intervenants du milieu, le coroner Delâge a quand même choisi de ne pas distinguer les OSBL d'habitation pour aînés des résidences ordinaires dans ses recommandations. Cette décision pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour plusieurs des **468 OSBL d'habitation pour aînés** du Québec au moment où ils demandent au MSSS d'adapter aux populations hétérogènes qu'ils desservent la certification sensée entrer en vigueur cet automne.

« Dans le cas de l'Isle-Verte, plusieurs décès sont dus au fait que les portes étaient verrouillées et que les locataires ne pouvaient pas circuler à leur guise. La présence d'un préposé 24/7, une mesure proposée dans la certification, n'a pas permis d'éviter ce drame, explique Stéphan Corriveau, directeur général du RQOH. Notre analyse se base sur notre expérience du terrain et la littérature scientifique : la meilleure façon de garantir la sécurité des résidents autonomes est justement de valoriser cette autonomie en leur conférant du contrôle sur leur environnement. Cela passe par des plans d'évacuation d'urgence compris et bien assimilés par les locataires. »

« Le RQOH n'est pas contre la certification, affirme Myrtha Laflamme, présidente du regroupement, mais il revendique une certification adaptée aux différents types d'OSBL-H et aux locataires aînés de ces habitations communautaires. »

Parmi les clauses de cette certification appliquée uniformément à toutes les résidences pour aînés de la province, on retrouve l'obligation pour tous les locataires, même autonomes, de dévoiler certaines informations médicales, **une grave atteinte à la vie privée**. L'ensemble des mesures préconisées par la certification entraînerait **des hausses de loyer faramineuses** de l'ordre de 600\$ par mois dans une résidence de 20 logements, une aberration lorsqu'on sait que les OSBL d'habitation visent principalement les personnes en situation de vulnérabilité économique.

Le RQOH a pour mission de rassembler, de soutenir et de représenter 8 fédérations régionales d'OSBL-H au Québec. Sur l'ensemble du territoire québécois, ce sont près de 30 000 unités de logements communautaires qui sont sous son égide.

- 30 -

Renseignements :
Stéphan Corriveau
Directeur général – RQOH
Téléphone : (514) 846-0163, poste 224
direction@rqoh.com
www.rqoh.com